



Administration communale  
de  
NOMMERN

## CONVOCAATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **mardi, le 16 novembre 2021 à 19.30 heures** dans la salle des fêtes au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment école/mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

1. Avis concernant le troisième plan de gestion des parties luxembourgeoises des districts hydrographiques internationaux du Rhin et de la Meuse
2. Approbation d'un lotissement de terrains à Schrondweiler, coin Rue du Cimetière / Rue de la Gare

Nommern, le 8 novembre 2021

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal  
Laurent REILAND  
(contreseing art. 74 LC)

le bourgmestre  
Franco CAMPANA

